

Centre Communal d'Action Sociale
Laguntza Sozialeko Herriko Zentroa

Compte-rendu du Conseil d'Administration du 23 mars 2012
2012ko martxoaren 23ko Administrazio Kontseiluko Bilkuraren Bilduma

Le Conseil d'Administration du C.C.A.S d'ITXASSOU s'est réuni le 23 mars 2012 à 18h30 sous la présidence de Monsieur GAMOY.

*2012ko martxoaren 23an arratseko 6'30tan, Itsasuko L.S.H.Zko Administrazio Kontseilua bildu da **GAMOY** Jaunaren lehendakaritzapean.*

Présents - Hor zirenak : M.Mmes **BOUVIER - CACHENAUT – DUCASSOU - HARISPOUROU – INDART – ITURBURUA – MACHICOTE POEYDESSUS – OSPITAL** Jaun Andereak

Secrétaire de séance / Idazkaria : M. **ITURBURUA** Jauna

Absents excusés - Barkatuak : /

Après avoir adopté le procès-verbal de la dernière séance, le Conseil d'Administration a pris les décisions suivantes :

Aintzineko bilkuraren bilduma onartu ondoan, administrazio kontseiluak segidan emanak diren deliberoak hartu ditu :

1- ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES 2012 – 2012KO AURREKONTU NORABIDEAK

Jean-Paul ITURBURUA commente le compte administratif 2011 et propose à l'assemblée d'analyser les propositions du budget primitif 2012 :

- Fonctionnement Dépenses : il est proposé d'inscrire 25 000 € contre 25 050 € en 2011. Une ligne budgétaire « dépenses imprévues » d'un montant de 200 € serait nécessaire pour permettre éventuellement d'attribuer une aide exceptionnelle ;
- Fonctionnement Recettes : la participation communale est relevée de 700 € pour un total de 21 000 €.

Il est à noter que la participation des familles aux activités manuelles s'est élevée à 1 624,50 € en 2011 pour un total de dépenses de 4 548 €.

Il est décidé de demander au C.C.A.S de CAMBO-LES-BAINS la transmission du compte administratif 2011 et du budget prévisionnel 2012. Il convient aussi de s'assurer que les factures comportent bien la mention informant les familles de la participation financière du C.C.A.S d'Itxassou à hauteur de 10,40 € par journée/enfant (3,10 € + 7,30 €).

Concernant le Relais Assistantes Maternelles, Jean-Paul ITURBURUA trouve le montant de la participation élevée (235,31 € par assistante maternelle au nombre de 10 en 2012) d'autant plus que les activités se déroulent une fois par mois durant 2 heures. Il pense qu'un autre mode de calcul sur la base d'un coût par habitant serait plus approprié.

A ce propos, une rencontre pourrait être organisée prochainement avec l'équipe dirigeante de l'Association Familiale et Sociale d'Anglet.

Les propositions relatives au budget primitif 2012 sont unanimement approuvées par l'assemblée.

2- QUESTIONS DIVERSES – GALDERA DESBERDINAK

- Prévention Cambriolages – Lapurreta prebentzioa : la réunion d'information animée par la Gendarmerie Nationale s'est déroulée le samedi 3 mars 2012 devant une quarantaine de personnes essentiellement d'âge mûr. La séance consistait à informer les habitants des actes de prévention et de bon sens à accomplir pour se protéger des cambriolages.
- Soirée-Débat – Gaualdia eztabaida : la conférence du 13 janvier 2012 sur le thème « l'art de communiquer : complexité de l'être humain » a, comme toujours, été appréciée par un public nombreux. Sur la proposition de Sophie de changer d'intervenant (contact : Mattin Lapeyrade 06 87 27 22 16), le conseil d'administration souhaite revoir Sophie SCHUMACHER en 2013 avec un nouveau sujet qui pourrait traiter des relations conflictuelles.
- Aide à l'écrit - Idazteko laguntza : comme décidé en séance du 9 novembre 2011, les permanences du bénévole ne sont plus assurées, Josette étant maintenant joignable sur son téléphone portable. Suite à cette décision, Josette a obtenu plusieurs contacts ; peut-être s'agit-il d'une coïncidence ou est-ce sinon le fait que les demandeurs apprécient l'anonymat d'un premier contact par téléphone. Un bilan sera dressé par Josette et diffusé dans le bulletin municipal de juillet.
- Covoiturage – Auto partekatze : à ce jour, 3 personnes sont inscrites sur la liste qui est consultable sur le site internet aussi bien dans la rubrique « Actualités » que dans le menu « Environnement ». Le lien vers le site de covoiturage du Conseil Général sera rajouté.
- Aide financière – Diru laguntza : dans sa séance du 9 novembre 2011, le conseil d'administration avait adopté, sous condition, le principe du versement d'une aide financière de 200 € sollicitée pour faciliter le paiement de la caution d'un appartement en location. Pour faire suite à ce dossier, l'accompagnement éducatif budgétaire ponctuel dont a bénéficié le demandeur a permis de solutionner le problème sans l'apport d'une aide financière extérieure. Le secours financier ne sera finalement donc pas attribué.
- Présence Verte : un bilan statistique accompagné d'une présentation globale de l'offre de services a été dressé par Présence Verte. Il en ressort que 12 personnes disposent du dispositif de télésurveillance dont 4 bénéficient de l'aide du C.C.A.S sur l'abonnement mensuel. **Il faut savoir que l'organisme « Présence Verte » attribue une ristourne de 3 € sur la participation du C.C.A.S ; c'est ainsi que l'aide se chiffre désormais à 3 ou 6 € suivant les ressources (au lieu de 6 ou 9 € auparavant).**
- Activités enfants – Haur aktibitateak : durant les vacances d'hiver, le C.C.A.S a expérimenté un nouveau concept de matinée qui s'est avéré très positif. Divisés en 2 groupes (G.S/CP et CE1/CE2), chaque tranche d'âge a rencontré Nanou pour l'apprentissage d'activités manuelles et Philippe ALBOR pour une découverte musicale.
La commission activités enfants (Nathalie-Maialen-Claudine) propose de renouveler cette expérience le mardi 24 avril 2012 avec cette fois-ci une matinée entière consacrée à la musique durant laquelle le musicien réunira tous les enfants durant 2 heures ; Nanou intervenant quant à elle les jours suivants. La commission travaille aussi sur la mise en place d'autres activités comme la cuisine, le cirque ou l'organisation d'une journée éco-citoyenne.
Pascale est parallèlement chargée de relancer M. BUGNON de la Jeunesse et Sports pour faire le point sur le mode de fonctionnement du C.C.A.S en corrélation avec la réglementation sportive.

Aucune question ne restant à l'ordre du jour, la séance est levée à 19h45.

Gaia bukatua denez, bilkura arratseko 7'45tan gelditzen da.